

ACTE DE NOMINATION DU PRESIDENT

66 KEBAB HOUSE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnel

Au capital de 1 000€

Siège social : 11 ALLEE DE LA FONTAINE CABALLINE 86240 CROUTELLE

Décision collective portant sur la nomination du Président.

Le soussigné **Monsieur SIMSEK MURAT**, agissant en qualité de seul actionnaire de la Société
66 KEBAB HOUSE

, à l'issue de la signature des statuts de ladite société ont convenu ce qui suit :

L'associé unique **Monsieur SIMSEK MURAT**, est nommé comme premier **PRESIDENT** de la
Société **66 KEBAB HOUSE**

- Cette nomination est faite pour prendre effet ce jour pour une durée illimitée sauf démission ou révocation par décision des associés représentant plus de la moitié des actions.
- Dans les rapports avec les tiers, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux actionnaires.
- Dans les rapports entre associés, le président à tous les pouvoirs pour engager la société, à l'exception des actes suivants qui nécessitent une autorisation préalable des actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire :
 - o Engagements financiers
 - o Embauche de personnel cadre et fixation de leur rémunération.
 - o Prise de participation dans d'autres sociétés.

Monsieur SIMSEK MURAT, déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance prévue par la loi.

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour procéder aux formalités légales de publicité.

Fait à Poitiers, le 08-08-2024 en 5 originaux.

